



DECISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°2026-015

Le Maire,

- Vu la délibération n° 2026.04.30.059 du Conseil Municipal en date du 30 avril 2026, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de Launaguet afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 relatifs aux procédures formalisées d'appel d'offres ouvert et aux accords-cadres, ainsi que l'article R. 2122-2 relatif aux marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables ;
- Vu la procédure d'appel d'offres ouvert lancée sous la référence **N° 2026-002-AC** relative à la « Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140) » ;
- Vu l'analyse des offres et les préconisations fournies par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), la société VICI GESTION COMMERCE ;
- Vu la décision d'attribution du Pouvoir Adjudicateur en date du 21 juillet 2026 ;

Considérant :

- la nécessité pour la Commune de Launaguet de répondre à ses besoins constants en matière d'approvisionnement et de livraison de denrées alimentaires pour ses services ;
- l'impératif de garantir la continuité du service public de restauration collective municipale ; que la consultation lancée en appel d'offres ouvert a donné lieu à une réception des offres fixée au 04 mai 2026 à 12h00 ;
- que les critères d'attribution définis dans les documents de la consultation ont permis d'analyser et de classer l'ensemble des offres reçues ; que le lot n° 04 « Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme » est déclaré infructueux en raison de l'irrégularité des offres reçues, autorisant le passage en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément au CCP et au Code de la commande publique ;
- qu'au vu de la stratégie d'allotissement proposée par l'AMO et au vu des montants estimés de ces besoins situés sous les seuils fixés par le Cahier des Clauses Particulières (CCP), les lots n° 07, 08, 09 et 10 font l'objet d'une passation en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément aux règles d'allotissement autorisées par le CCP ;
- que les prestataires proposés pour les lots n° 04, 07, 08, 09 et 10 répondent pleinement aux exigences techniques et financières de la collectivité et sont dûment validés ;



DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer les lots de l'accord-cadre sous la référence **N° 2026-002-AC** relatif à la « Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140) », passés en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, ainsi qu'il suit :

- **Lot 01 : Surgelé**

Titulaire : PASSION FROID SUD OUEST — QUAI DE PALUDATE — 33000 BORDEAUX (SIRET : 55204499202382)

Montant de l'offre : 53 029,18 € HT (Note : 91,38/100)

- **Lot 02 : Épicerie**

Titulaires (multi-attributaires) :

— EPISAVEURS ST ALBAN — ZAC EUROCENTRE — 31620 CASTELNAU D'ESTREFONDS (SIRET : 47698032100329) — Montant : 41 260,87 € HT (Note : 90,82/100)

— TRANSGOURMET VALENTON — 94460 VALENTON (SIRET : 43392733200737) — Montant : 48 950,17 € HT (Note : 79,10/100)

- **Lot 03 : Crèmerie**

Titulaires (multi-attributaires) :

— PASSION FROID SUD OUEST — QUAI DE PALUDATE — 33000 BORDEAUX (SIRET : 55204499202382) — Montant : 41 512,25 € HT (Note : 89,07/100)

— PRO A PRO MONTAUBAN — IMPASSE DE GRECE — 82006 MONTAUBAN (SIRET : 38500623400160) — Montant : 39 181,06 € HT (Note : 75,19/100)

- **Lot 05 : Charcuterie Traiteur**

Titulaires (multi-attributaires) :

— PASSION FROID SUD OUEST — QUAI DE PALUDATE — 33000 BORDEAUX (SIRET : 55204499202382) — Montant : 3 428,37 € HT (Note : 89,90/100)

— SYSCO SOUILLAC — ROUTE DE MARTEL — 46200 SOUILLAC (SIRET : 31680701500151) — Montant : 3 956,00 € HT (Note : 85,37/100)

- **Lot 06 : Boulangerie**

Titulaire : LE PÉTRIN DU PAPÉ — 27 CHEMIN DE LA SALVETAT — 31770 COLOMIERS (SIRET : 40520166600022)

Montant de l'offre : 8 655,16 € HT (Note : 75,00/100)

ARTICLE 2 : De passer en **procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable**, conformément aux dispositions du CCP et de la réglementation applicable :

- Le **Lot 04** (« Fruits et légumes frais et 4^e et 5^e gamme »), à la suite de son infructuosité initiale ;
- Les **Lots 07, 08, 09 et 10**, au vu de la stratégie d'allotissement proposée par l'AMO et du respect des seuils financiers prévus au CCP.

ARTICLE 3 : De valider l'attribution des Lots 04, 07, 08, 09 et 10 aux prestataires retenus à l'issue de ces procédures négociées.

ARTICLE 4 : De conclure et de signer les accords-cadres correspondants avec l'ensemble des entreprises attributaires désignées aux Articles 1, 2 et 3.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et transmise au contrôle de légalité en Préfecture.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire rendra compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à Launaguet, le _____

A Launaguet, le 18/08/2026

Le Maire,

Georges DENEUVILLE



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC

Launaguet, le 24 juillet 2026

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet

PASSION FROID SUD OUEST
QUAI DE PALUDATE
33000 BORDEAUX

Contact : Sébastien Anater
Courriel : sebastien.anater@vici-restauration.com
Tél. : 04 75 86 09 29 / Poste : 9

Objet : Lettre de notification au(x) titulaire(s)
Consultation : 2026LAUNAGUET
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Lot concerné : 01 - Surgelé
N° du contrat : lot1SURGPPF

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord-cadre relatif à la consultation citée en objet. Ces documents sont à conserver par vos soins.

Le montant total des commandes, pour la période initiale de l'accord-cadre, est défini comme suit :

Période	Seuil Maxi HT
1	75 000,00 €

Le montant total est identique pour les périodes de reconduction de l'accord-cadre.

L'exécution des prestations commencera à compter du 1^{er} août 2026.

Le marché qui vous est notifié ne comporte aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.

En cas de cession ou de nantissement de tout ou partie de votre créance, un exemplaire unique de l'acte d'engagement ou un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit vous sera transmis sur simple demande. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire
Georges SENEUVILLE

[Signature]



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour
la commune de Launaguet (31140)**

Lot n° 01 Surgelé

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

..... / /

**Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet**

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT		
	Objet	Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande
	Prix	Prix unitaires
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots.....	4
2 - Identification de l'acheteur.....	5
3 - Identification du co-contractant.....	5
4 - Dispositions générales.....	6
4.1 - Objet.....	6
4.2 - Mode de passation.....	7
4.3 - Forme de contrat.....	7
5 - Prix.....	7
6 - Durée de l'accord-cadre.....	8
7 - Paiement.....	8
8 - Nomenclature(s).....	9
9 - Signature.....	10

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	Surgelé
02	Epicerie
03	Crèmerie
04	Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme
05	Charcuterie Traiteur
06	Boulangerie
07	Poissons Frais
08	Légumineuses et farine spécifiques BIO
09	Yaourt et fromage blanc BIO et fermier
10	Miel et pain d'épices

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : Mairie de Launaguet

Représentant de l'organisme acheteur : Monsieur le Maire,

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
 Monsieur le Maire,

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	ZERBIB Carine
Agissant en qualité de	Responsable marchés publics

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société POMONA PASSIONFROID. sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	PASSIONFROID groupe POMONA
Adresse	3, rue Newton 33370 TRESSES
Courriel	ppf-marchepublic@passionfroid.fr
Numéro de téléphone	05 57 35 79 79
Numéro de SIRET	552 044 992 02 382
Code APE	4639A

Numéro de TVA
Intracommunautaire FR 56 552 044 992

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme

Agissant en qualité de

désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire

☐ solidaire du groupement conjoint

☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et
dénomination sociale

Adresse

Courriel

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA
intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 10 lots.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 20%.

À titre accessoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander sur catalogue des produits non listés au BPU mais conformes à la présente consultation, avec application d'un rabais, le cas échéant (excepté pour les fruits et légumes frais).

Le montant des prestations pour la durée totale du marché de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Pour le lot n°01 - Surgelé

Maximum HT
300 000,00 €

Pour le lot n°02 - Epicerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°03 - Crèmerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°04 - Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme

Maximum HT
60 000,00 €

Pour le lot n°05 - Charcuterie Traiteur

Maximum HT
24 000,00 €

Pour le lot n°06 Boulangerie

Maximum HT
80 000,00 €

6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	PASSIONFROID SUD-OUEST
Prestations concernées	Fourniture et livraison de denrées alimentaires
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
Code banque	30003
Code guichet	00371
N° de compte	00025155510
Clé RIB	062
IBAN	FR76 3000 3003 7100 0251 5551 062
BIC	SOGEFRPP
Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Consultation n° : 2026LAUNAGUET

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
15800000-6	Produits alimentaires divers
15000000-8	Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Lot(s)	Code principal	Description
01	15896000-5	Produits surgelés
02	15890000-3	Produits alimentaires et produits secs divers
03	15500000-3	Produits laitiers
04	15300000-1	Fruits, légumes et produits connexes
04	15330000-0	Fruits et légumes transformés
05	15131120-2	Charcuterie
06	15612500-6	Produits de Boulangerie

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Tresses
Le 30/04/2026

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement #NoteBasPage Mention facultative

Mme Zerbib Carine

POMONA PASSION FROID
3 rue Newton
33370 TRESSSES
Tél. : 05 57 35 79 79
Siret : 852 044 992 02362

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Offre retenue	Lot(s)	Montant de l'offre par lot
		Désignation
☐	01	Surgelé
☐	02	Epicerie
☐	03	Crèmerie
☐	04	Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme
☐	05	Charcuterie Traiteur
☐	06	Boulangerie

La présente offre est acceptée

A Launaguet
Le 30 juillet 2026

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

..... Le Maire,
Georges DENEUVILLE



Launaguet, le 24 juillet 2026

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet

TRANSGOURMET VALENTON
94460 Valenton

Contact : Sébastien Anater
Courriel : sebastien.anater@vici-restauration.com
Tél. : 04 75 86 09 29 / Poste : 9

Objet : Lettre de notification au(x) titulaire(s)
Consultation : 2026LAUNAGUET
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Lot concerné : 02 - Epicerie
N° du contrat : LOT2EPI

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord-cadre relatif à la consultation citée en objet. Ces documents sont à conserver par vos soins.

Le montant total des commandes, pour la période initiale de l'accord-cadre, est défini comme suit :

Période	Seuil Maxi HT
1	65 000,00 €

Le montant total est identique pour les périodes de reconduction de l'accord-cadre.

L'exécution des prestations commencera à compter du 1^{er} JANVIER 2027.

Le marché qui vous est notifié ne comporte aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.

En cas de cession ou de nantissement de tout ou partie de votre créance, un exemplaire unique de l'acte d'engagement ou un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit vous sera transmis sur simple demande. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire,
Georges DENEUVILLE

pmil.



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le

ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC



Launaguet, le 24 juillet 2026

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet

EPISAVEURS ST ALBAN
ZAC EUROCENTRE
31620 CASTELNAU D'ESTREFONDS

Contact : Sébastien Anater
Courriel : sebastien.anater@vici-restauration.com
Tél. : 04 75 86 09 29 / Poste : 9

Objet : Lettre de notification au(x) titulaire(s)
Consultation : 2026LAUNAGUET
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Lot concerné : 02 - Epicerie
N° du contrat : LOT2EPI

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord-cadre relatif à la consultation citée en objet. Ces documents sont à conserver par vos soins.

Le montant total des commandes, pour la période initiale de l'accord-cadre, est défini comme suit :

Période	Seuil Maxi HT
1	65 000,00 €

Le montant total est identique pour les périodes de reconduction de l'accord-cadre.

L'exécution des prestations commencera à compter du 1^{er} JANVIER 2027.

Le marché qui vous est notifié ne comporte aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.

En cas de cession ou de nantissement de tout ou partie de votre créance, un exemplaire unique de l'acte d'engagement ou un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit vous sera transmis sur simple demande. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire,
Georges DENEUVILLE



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour
la commune de Launaguet (31140)**

Lot n° 02 Epicerie

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

**Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet**

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

	Objet	Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande
	Prix	Prix unitaires
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots	4
2 - Identification de l'acheteur	5
3 - Identification du co-contractant	5
4 - Dispositions générales	6
4.1 - Objet	6
4.2 - Mode de passation	7
4.3 - Forme de contrat	7
5 - Prix	7
6 - Durée de l'accord-cadre	8
7 - Paiement	8
8 - Nomenclature(s)	9
9 - Signature	10

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	Surgelé
02	Epicerie
03	Crèmerie
04	Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme
05	Charcuterie Traiteur
06	Boulangerie
07	Poissons Frais
08	Légumineuses et farine spécifiques BIO
09	Yaourt et fromage blanc BIO et fermier
10	Miel et pain d'épices

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : Mairie de Launaguet

Représentant de l'organisme acheteur : Monsieur le Maire,

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Monsieur le Maire,

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	Sandra BERNAUD
Agissant en qualité de	Responsable Marchés Publics Sud-Ouest

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☐ engage la société TRANSGOURMET OPERATIONS sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	TRANSGOURMET MIDI-PYRÉNÉES
Adresse	2 AVENUE DE L'HERS 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
Courriel	mp.so@transgourmet.fr
Numéro de téléphone	08 06 80 07 58
Numéro de SIRET	433 927 332 00547
Code APE	4639B

Numéro de TVA intracommunautaire	FR07 433 927 332
----------------------------------	------------------

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- ☐ du groupement solidaire
- ☐ solidaire du groupement conjoint
- ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 10 lots.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de %.

À titre accessoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander sur catalogue des produits non listés au BPU mais conformes à la présente consultation, avec application d'un rabais, le cas échéant (excepté pour les fruits et légumes frais).

Le montant des prestations pour la durée totale du marché de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Pour le lot n°01 - Surgelé

Maximum HT
300 000,00 €

Pour le lot n°02 - Epicerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°03 - Crèmerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°04 - Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme

Maximum HT
60 000,00 €

Pour le lot n°05 - Charcuterie Traiteur

Maximum HT
24 000,00 €

Pour le lot n°06 Boulangerie

Maximum HT

80 000,00 €

6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	TRANSFOURMET MIDY-PYRÉNÉS
Prestations concernées	
Domiciliation	COMMERZBANK PARIS
Code banque	17629
Code guichet	00001
N° de compte	00 11 3230 7 00
Clé RIB	36
IBAN	FR76 1762 9000 0100 1132 3070 036
BIC	COBAFRPX
Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Consultation n° : 2026LAUNAGUET

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
15800000-6	Produits alimentaires divers
15000000-8	Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Lot(s)	Code principal	Description
01	15896000-5	Produits surgelés
02	15890000-3	Produits alimentaires et produits secs divers
03	15500000-3	Produits laitiers
04	15300000-1	Fruits, légumes et produits connexes
04	15330000-0	Fruits et légumes transformés
05	15131120-2	Charcuterie
06	15612500-6	Produits de Boulangerie

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Castelnau d'Estrétefonds
Le 29/04/2026

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement #NoteBasPage Mention facultative

TRANSGOURMET OPERATIONS
Métiers Publics
SAS au capital de 10 000 000 €
RCS Créteil 433 927 332
Locataire gérant de la Sté ALDIS SUD EST 2
Siège social : 17 rue de la Ferme de la Tour
94460 VALENTON - France
Tél : +33 1 46 76 61 61

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Offre retenue	Lot(s)	Montant de l'offre par lot
		Désignation
	01	Surgelé
	02	Epicerie
	03	Crèmerie
	04	Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme
	05	Charcuterie Traiteur
	06	Boulangerie

La présente offre est acceptée

A LAUNAGUET
Le 20/04/2026

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

Le Maire,
Georges DENEUVILLE

Consultation n° : 2026LAUNAGUET





ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour
la commune de Launaguet (31140)**

Lot n° 2 Epicerie

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

..... / /

**Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet**

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT		
	Objet	Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande
	Prix	Prix unitaires
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots.....4

2 - Identification de l'acheteur.....5

3 - Identification du co-contractant.....5

4 - Dispositions générales.....6

 4.1 - Objet.....6

 4.2 - Mode de passation.....7

 4.3 - Forme de contrat.....7

5 - Prix.....7

6 - Durée de l'accord-cadre.....8

7 - Paiement.....8

8 - Nomenclature(s).....9

9 - Signature.....10

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	Surgelé
02	Epicerie
03	Crèmerie
04	Fruits et légumes frais et 48.5ème gamme
05	Charcuterie Traiteur
06	Boulangerie
07	Poissons Frais
08	Légumineuses et farine spécifiques BIO
09	Yaourt et fromage blanc BIO et fermier
10	Miel et pain d'épices



2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : Mairie de Launaguet

Représentant de l'organisme acheteur : Monsieur le Maire,

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Monsieur le Maire,

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

Mme	ROUX Dominique
Agissant en qualité de	Responsable ADV et Marchés Publics

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société POMONA EPISAVEURS sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	POMONA EPISAVEURS
Adresse	1 AVENUE DE L'HERS - ZAC EUROCENTRE - 31621 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
Courriel	Pes-mpy-marches-publics@episaveurs.fr
Numéro de téléphone	05 67 52 44 52
Numéro de SIRET	476 980 321 00360
Code APE	4639B

Numéro de TVA intracommunautaire	FR79 476 980 321
----------------------------------	------------------

☐ Le mandataire (Candidat groupé),	
M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- ☐ du groupement solidaire
- ☐ solidaire du groupement conjoint
- ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 10 lots.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 20% déjà déduit du catalogue général.

À titre accessoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander sur catalogue des produits non listés au BPU mais conformes à la présente consultation, avec application d'un rabais, le cas échéant (excepté pour les fruits et légumes frais).

Le montant des prestations pour la durée totale du marché de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Pour le lot n°01 - Surgelé

Maximum HT
300 000,00 €

Pour le lot n°02 - Epicerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°03 - Crèmerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°04 - Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme

Maximum HT
60 000,00 €

Pour le lot n°05 - Charcuterie Traiteur

Maximum HT
24 000,00 €

Pour le lot n°06 Boulangerie

Maximum HT

80 000,00 €

6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	POMONA EPISAVEURS SUD OUEST
Prestations concernées	
Domiciliation	PARIS CENTRE ENT 2 (03630)
Code banque	30003
Code guichet	03630
N° de compte	00020067274
Clé RIB	77
IBAN	FR76 3000 3036 3000 0200 6727 477
BIC	SOGEFRPP

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ' :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- ☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Consultation n° : 2026LAUNAGUET

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
15800000-6	Produits alimentaires divers
15000000-8	Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Lot(s)	Code principal	Description
01	15896000-5	Produits surgelés
02	15890000-3	Produits alimentaires et produits secs divers
03	15500000-3	Produits laitiers
04	15300000-1	Fruits, légumes et produits connexes
04	15330000-0	Fruits et légumes transformés
05	15131120-2	Charcuterie
06	15612500-6	Produits de Boulangerie

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Castelnau d'Estretefonds
Le 4 mai 2026

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement #NoteBasPage Mention facultative

Responsable ADV et Marchés Publics Dominique Roux

Signé par :

Dominique Roux

D88B3C4C8797436...

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Montant de l'offre par lot		
Offre retenue	Lot(s)	Désignation
☐	01	Surgelé
☐	02	Epicerie
☐	03	Crèmerie
☐	04	Fruits et légumes frais et 4 ^e 5 ^e ème gamme
☐	05	Charcuterie Traiteur
☐	06	Boulangerie

La présente offre est acceptée

A Launaguet
Le 20 juillet 2026

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

..... de Maire,
Georges DENEUVILLE

[Signature]



Consultation n° : 2026LAUNAGUET

Launaguet, le 24 juillet 2026

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet

PRO A PRO MONTAUBAN
IMPASSE DE GRECE
82006 MONTAUBAN

Contact : Sébastien Anater
Courriel : sebastien.anater@vici-restauration.com
Tél. : 04 75 86 09 29 / Poste : 9

Objet : Lettre de notification au(x) titulaire(s)
Consultation : 2026LAUNAGUET
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Lot concerné : 03 - Crèmerie
N° du contrat : LOT3CREM

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord-cadre relatif à la consultation citée en objet. Ces documents sont à conserver par vos soins.

Le montant total des commandes, pour la période initiale de l'accord-cadre, est défini comme suit :

Période	Seuil Maxi HT
1	65 000,00 €

Le montant total est identique pour les périodes de reconduction de l'accord-cadre.

L'exécution des prestations commencera à compter du 1^{er} août 2026.

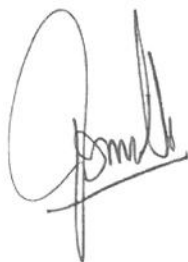
Le marché qui vous est notifié ne comporte aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.

En cas de cession ou de nantissement de tout ou partie de votre créance, un exemplaire unique de l'acte d'engagement ou un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit vous sera transmis sur simple demande. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire,
Georges DENEUVILLE



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC

Launaguet, le 24 juillet 2026

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet

PASSION FROID SUD OUEST
QUAI DE PALUDATE
33000 BORDEAUX

Contact : Sébastien Anater
Courriel : sebastien.anater@vici-restauration.com
Tél. : 04 75 86 09 29 / Poste : 9

Objet : Lettre de notification au(x) titulaire(s)
Consultation : 2026LAUNAGUET
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Lot concerné : 03 - Crèmerie
N° du contrat : LOT3CREM

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord-cadre relatif à la consultation citée en objet. Ces documents sont à conserver par vos soins.

Le montant total des commandes, pour la période initiale de l'accord-cadre, est défini comme suit :

Période	Seuil Maxi HT
1	65 000,00 €

Le montant total est identique pour les périodes de reconduction de l'accord-cadre.

L'exécution des prestations commencera à compter du 1^{er} août 2026

Le marché qui vous est notifié ne comporte aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.

En cas de cession ou de nantissement de tout ou partie de votre créance, un exemplaire unique de l'acte d'engagement ou un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit vous sera transmis sur simple demande. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire,
Georges DENEUVILLE



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour
la commune de Launaguet (31140)**

Lot n° 03 Crèmerie

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

..... / /

**Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet**

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT		
	Objet	Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande
	Prix	Prix unitaires
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots	4
2 - Identification de l'acheteur	5
3 - Identification du co-contractant	5
4 - Dispositions générales	6
4.1 - Objet	6
4.2 - Mode de passation	7
4.3 - Forme de contrat	7
5 - Prix	7
6 - Durée de l'accord-cadre	8
7 - Paiement	8
8 - Nomenclature(s)	9
9 - Signature	10

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	Surgelé
02	Epicerie
03	Crèmerie
04	Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme
05	Charcuterie Traiteur
06	Boulangerie
07	Poissons Frais
08	Légumineuses et farine spécifiques BIO
09	Yaourt et fromage blanc BIO et fermier
10	Miel et pain d'épices

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : Mairie de Launaguet

Représentant de l'organisme acheteur : Monsieur le Maire,

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
 Monsieur le Maire,

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	DEVASSINE
Agissant en qualité de	Damien

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société PRO A PRO sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	PRO APRO
Adresse	Impasse de Grèce - Z.I. Albasud - 82000 MONTAUBAN
Courriel	Marches.montauban@proapro.fr
Numéro de téléphone	05 63 21 32 00
Numéro de SIRET	385 006 234 001 60
Code APE	4690Z

Numéro de TVA intracommunautaire	FR 413 850 062 34
----------------------------------	-------------------

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- ☐ du groupement solidaire
- ☐ solidaire du groupement conjoint
- ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 10 lots.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de %.

À titre accessoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander sur catalogue des produits non listés au BPU mais conformes à la présente consultation, avec application d'un rabais, le cas échéant (excepté pour les fruits et légumes frais).

Le montant des prestations pour la durée totale du marché de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Pour le lot n°01 - Surgelé

Maximum HT
300 000,00 €

Pour le lot n°02 - Epicerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°03 - Crèmerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°04 - Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme

Maximum HT
60 000,00 €

Pour le lot n°05 - Charcuterie Traiteur

Maximum HT
24 000,00 €

Pour le lot n°06 Boulangerie

Maximum HT

80 000,00 €

6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	PRO APRO
Prestations concernées	Fourniture et livraison de denrées alimentaire
Domiciliation	CAF PARIS BERCY
Code banque	30004
Code guichet	02511
N° de compte	00010020603
Clé RIB	68
IBAN	FR76 3000 4025 1100 0100 2060 368
BIC	BNPAFRPPXXX
Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Consultation n° : 2026LAUNAGUET

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
15800000-6	Produits alimentaires divers
15000000-8	Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Lot(s)	Code principal	Description
01	15896000-5	Produits surgelés
02	15890000-3	Produits alimentaires et produits secs divers
03	15500000-3	Produits laitiers
04	15300000-1	Fruits, légumes et produits connexes
04	15330000-0	Fruits et légumes transformés
05	15131120-2	Charcuterie
06	15612500-6	Produits de Boulangerie

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A MONTAUBAN
Le 24/04/2026

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement #NoteBasPage Mention facultative

PRO A PRO
SIRET 385 006 234 00160 - NAF 4690Z
SASU au capital de 23 000 000 €
ZAC Albasud II - Impasse de Grèce
82000 MONTAUBAN Cedex

**Damien
DEVASSIN
E**
Signature
numérique de
Damien DEVASSINE
Date : 2026.04.24
14:37:46 +02'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

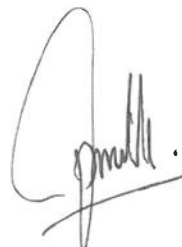
Montant de l'offre par lot		
Offre retenue	Lot(s)	Désignation
☐	01	Surgelé
☐	02	Epicerie
☐	03	Crèmerie
☐	04	Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme
☐	05	Charcuterie Traiteur
☐	06	Boulangerie

La présente offre est acceptée

A LAUNAGUET.....
Le 22.04.2026.....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

..... de Maire
Georges DENEUVILLE

Consultation n° : 2026LAUNAGUET

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour
la commune de Launaguet (31140)**

Lot n° 03 CREMERIE

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

..... / /

**Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet**

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

	Objet	Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande
	Prix	Prix unitaires
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots.....	4
2 - Identification de l'acheteur.....	5
3 - Identification du co-contractant.....	5
4 - Dispositions générales.....	6
4.1 - Objet.....	6
4.2 - Mode de passation.....	7
4.3 - Forme de contrat.....	7
5 - Prix.....	7
6 - Durée de l'accord-cadre.....	8
7 - Paiement.....	8
8 - Nomenclature(s).....	9
9 - Signature.....	10

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	Surgelé
02	Epicerie
03	Crèmerie
04	Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme
05	Charcuterie Traiteur
06	Boulangerie
07	Poissons Frais
08	Légumineuses et farine spécifiques BIO
09	Yaourt et fromage blanc BIO et fermier
10	Miel et pain d'épices

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : Mairie de Launaguet

Représentant de l'organisme acheteur : Monsieur le Maire,

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
 Monsieur le Maire,

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	ZERBIB Carine
Agissant en qualité de	Responsable marchés publics

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société POMONA PASSIONFROID. sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	PASSIONFROID groupe POMONA
Adresse	3, rue Newton 33370 TRESSES
Courriel	ppf-marchepublic@passionfroid.fr
Numéro de téléphone	05 57 35 79 79
Numéro de SIRET	552 044 992 02 382
Code APE	4639A

Numéro de TVA intracommunautaire	FR 56 552 044 992
----------------------------------	-------------------

☐ Le mandataire (Candidat groupé),	
M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- ☐ du groupement solidaire
- ☐ solidaire du groupement conjoint
- ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 10 lots.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 20%.

À titre accessoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander sur catalogue des produits non listés au BPU mais conformes à la présente consultation, avec application d'un rabais, le cas échéant (excepté pour les fruits et légumes frais).

Le montant des prestations pour la durée totale du marché de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Pour le lot n°01 - Surgelé

Maximum HT
300 000,00 €

Pour le lot n°02 - Epicerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°03 - Crèmerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°04 - Fruits et légumes frais et 485ème gamme

Maximum HT
60 000,00 €

Pour le lot n°05 - Charcuterie Traiteur

Maximum HT
24 000,00 €

Pour le lot n°06 Boulangerie

Maximum HT
80 000,00 €

6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	PASSIONFROID SUD-OUEST
Prestations concernées	Fourniture et livraison de denrées alimentaires
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
Code banque	30003
Code guichet	00371
N° de compte	00025155510
Clé RIB	062
IBAN	FR76 3000 3003 7100 0251 5551 062
BIC	SOGEFRPP

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
15800000-6	Produits alimentaires divers
15000000-8	Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Lot(s)	Code principal	Description
01	15896000-5	Produits surgelés
02	15890000-3	Produits alimentaires et produits secs divers
03	15500000-3	Produits laitiers
04	15300000-1	Fruits, légumes et produits connexes
04	15330000-0	Fruits et légumes transformés
05	15131120-2	Charcuterie
06	15612500-6	Produits de Boulangerie

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Tresses
Le 30/04/2026

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement #NoteBasPage Mention facultative

M^{me} Zerbib Carine

POMONA PASSION FROID

3 rue Newton
33370 TRESSSES
Tel : 05 57 35 79 79
Siret : 552 044 992 02382

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Montant de l'offre par lot		
Offre retenue	Lot(s)	Désignation
☐	01	Surgelé
☐	02	Epicerie
☐	03	Crèmerie
☐	04	Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme
☐	05	Charcuterie Traiteur
☐	06	Boulangerie

La présente offre est acceptée

A LAUNAGUET.....
Le 20.10.2026

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

.....

de Maire,
Georges DENEUVILLE

Consultation n° : 2026LAUNAGUET



ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour
la commune de Launaguet (31140)**

Lot n° 03 CREMERIE

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

..... / /

**Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet**

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT		
	Objet	Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande
	Prix	Prix unitaires
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots.....	4
2 - Identification de l'acheteur.....	5
3 - Identification du co-contractant.....	5
4 - Dispositions générales.....	6
4.1 - Objet.....	6
4.2 - Mode de passation.....	7
4.3 - Forme de contrat.....	7
5 - Prix.....	7
6 - Durée de l'accord-cadre.....	8
7 - Paiement.....	8
8 - Nomenclature(s).....	9
9 - Signature.....	10

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	Surgelé
02	Epicerie
03	Crèmerie
04	Fruits et légumes frais et 48.5ème gamme
05	Charcuterie Traiteur
06	Boulangerie
07	Poissons Frais
08	Légumineuses et farine spécifiques BIO
09	Yaourt et fromage blanc BIO et fermier
10	Miel et pain d'épices

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : Mairie de Launaguet

Représentant de l'organisme acheteur : Monsieur le Maire,

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
 Monsieur le Maire,

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	ZERBIB Carine
Agissant en qualité de	Responsable marchés publics

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société POMONA PASSIONFROID. sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	PASSIONFROID groupe POMONA
Adresse	3, rue Newton 33370 TRESSES
Courriel	ppf-marchepublic@passionfroid.fr
Numéro de téléphone	05 57 35 79 79
Numéro de SIRET	552 044 992 02 382
Code APE	4639A

Numéro de TVA
intracommunautaire FR 56 552 044 992

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme

Agissant en qualité de

désigné mandataire :

- ☐ du groupement solidaire
☐ solidaire du groupement conjoint
☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,
à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de
120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 10 lots.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement
conjoint

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 20%.

À titre accessoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander sur catalogue des produits non listés au BPU mais conformes à la présente consultation, avec application d'un rabais, le cas échéant (excepté pour les fruits et légumes frais).

Le montant des prestations pour la durée totale du marché de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Pour le lot n°01 - Surgelé

Maximum HT
300 000,00 €

Pour le lot n°02 - Epicerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°03 - Crèmerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°04 - Fruits et légumes frais et 485ème gamme

Maximum HT
60 000,00 €

Pour le lot n°05 - Charcuterie Traiteur

Maximum HT
24 000,00 €

Pour le lot n°06 Boulangerie

Maximum HT
80 000,00 €

6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	PASSIONFROID SUD-OUEST
Prestations concernées	Fourniture et livraison de denrées alimentaires
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
Code banque	30003
Code guichet	00371
N° de compte	00025155510
Clé RIB	062
IBAN	FR76 3000 3003 7100 0251 5551 062
BIC	SOGEFRPP
Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
15800000-6	Produits alimentaires divers
15000000-8	Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Lot(s)	Code principal	Description
01	15896000-5	Produits surgelés
02	15890000-3	Produits alimentaires et produits secs divers
03	15500000-3	Produits laitiers
04	15300000-1	Fruits, légumes et produits connexes
04	15330000-0	Fruits et légumes transformés
05	15131120-2	Charcuterie
06	15612500-6	Produits de Boulangerie

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Tresses
Le 30/04/2026

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement #NoteBasPage Mention facultative

Mme Zerbib Carine

POMONA PASSION FROID
3 rue Newton
33370 TRESSSES
Tel. : 05 57 35 79 79
Siret : 852 044 992 02382

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Montant de l'offre par lot		
Offre retenue	Lot(s)	Désignation
☐	01	Surgelé
☐	02	Epicerie
☐	03	Crèmerie
☐	04	Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme
☐	05	Charcuterie Traiteur
☐	06	Boulangerie

La présente offre est acceptée

A LAUNAGUET.....
Le 20 juillet 2026.....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

..... Le Maire,
Georges DÉNEUVILLE

(Signature)



Consultation n°: 2026LAUNAGUET

Launaguet, le 24 juillet 2026

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet

ROUSSY ET FILS
14 rue Ludovic Julien
81100 CASTRES

Contact : Sébastien Anater
Courriel : sebastien.anater@vici-restauration.com
Tél. : 04 75 86 09 29 / Poste : 9

Objet : Lettre de notification au(x) titulaire(s)
Consultation : 2026LAUNAGUET
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Lot concerné : 04 - Fruits et Légumes Frais - 4&5ème gamme
N° du contrat : lot4F&LROUSSY

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord-cadre relatif à la consultation citée en objet. Ces documents sont à conserver par vos soins.

Le montant total des commandes, pour la période totale de l'accord-cadre, est défini comme suit :

Période	Seuil Maxi HT
4 ans	59 000,00 €

L'exécution des prestations commencera à compter du 1^{er} août 2026.

Le marché qui vous est notifié ne comporte aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.

En cas de cession ou de nantissement de tout ou partie de votre créance, un exemplaire unique de l'acte d'engagement ou un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit vous sera transmis sur simple demande. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire
Georges DENEUVILLE



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC

MARCHÉ VALANT CAHIER DES CHARGES

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

1 - Parties contractantes

Le contrat est passé entre le pouvoir adjudicateur

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet
SIRET : 213 102 825 00014

Et

Garonne de fruits
2 Avenue de la Nauze
31620 Castelnau d'Estretfonds
Siret : 580 802 353 00038

Il est convenu ce qui suit :

2 - Objet du marché

L'objet du présent contrat soumis aux dispositions du Code de la commande publique concerne la fourniture de denrées alimentaires - Lot 4 : Fruits et Légumes Frais - 4^e 5^{ème} gamme

Lieu(x) d'exécution :

Cuisine centrale municipale de Launaguet
Boulevard Fleur Espine
31140 Launaguet

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires (deux titulaires) avec maximum, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Cet accord-cadre fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

3 - Mode de passation

Le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique.

Cette procédure est consécutive à la déclaration sans suite à la procédure initiale pour - Lot 4 : Fruits et Légumes Frais - 4^e5^eme gamme

Le présent accord-cadre est conclu avec deux titulaires. Les bons de commande sont émis à tour de rôle.

4 - Montant de l'offre

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;

- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de

5 %

À compléter par le candidat

Le montant maximum des prestations pour la durée totale du marché est défini(e) comme suit :

Maximum HT
59 000 €

5 - Durée / Délai d'exécution

La prise d'effet du marché est fixée au 1er août 2026 (ou de sa notification si celle-ci est postérieure) et son échéance au 31 juillet 2027 ; le marché est reconductible 3 fois tacitement pour une durée maximale de 12 mois.

6 - Modalités de règlement des comptes

Délai global de paiement : 30 jours.

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

Informations à utiliser [pour la facturation électronique](#)

- Identifiant de la structure publique (SIRET) : 193 000 015 00027

7 - Conditions d'exécution

Horaires de livraison:

Les livraisons des fournitures seront effectuées à l'adresse suivante :

- Cuisine centrale municipale de Launaguet de 7h00 à 11h30 Boulevard Fleur Espine 31140 Launaguet

8 - Révision des prix

8.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement.

À titre accessoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander sur catalogue des produits non listés au BPU mais conformes à la présente consultation.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage et à l'assurance jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risques et les marges bénéficiaires.

8.2 - Modalités de variation des prix

Les prix de l'accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre par chaque titulaire ; ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix sont révisés par application d'un coefficient Cn donné par la formule suivante :

$$Cn = I(n) / I(o)$$

Selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision,
- Index (n) : valeur du dernier indice connu au moment de la révision des prix,
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Le mois « n » retenu pour le calcul de chaque révision périodique est celui qui précède le mois au cours duquel commence la nouvelle période d'application de la formule. Les prix ainsi révisés sont invariables durant cette période.

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule. Aucune variation provisoire ne sera effectuée. Les index de référence, publié(s) par l'INSEE, sont détaillés dans le BPU.

Lot(s)	Date établissement prix initial	Indices de référence	Fréquence révision	Délai préavis
4	Frais : Semaine 7	Cotation RNM Fruits et légumes	SEMAINE	Tarifs communiqués le jeudi au plus tard Semaine S-1 pour application lundi Semaine S

	4 ^e 5 ^e me G : MOIS de remise des offres	INSEE	SEMESTRE	Préavis d'un mois avant la date de révision, déterminée par la date de début de l'accord cadre
--	--	-------	----------	--

8.3 - Modalités de demande de révision de prix du BPU

Chaque titulaire qui souhaite voir ses prix révisés devra obligatoirement en informer le pouvoir adjudicateur selon les modalités suivantes :

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions, chaque titulaire du marché est impérativement tenu de faire parvenir, dans les délais indiqués dans le tableau ci-dessus, une demande écrite de variation de prix accompagnée de la version numérique de son Bordereau des prix unitaires (BPU), obligatoirement sur tableur EXCEL (ou logiciel équivalent) révisé sur lequel figurera la mention « Révision des prix - BPU n°... ».

Par mail à :

courrier@mairie-launaquet.fr
suivi-mp@vici-restauration.com

Les demandes de révision qui ne respectent ni le format de la demande (BPU EXCEL ou équivalent), ni la fréquence, ni le délai de préavis, seront rejetées. Dans ce cas, les prix en cours sont prolongés jusqu'à la prochaine date de révision.

8.4 - Modalités de demande de révision de prix du catalogue

Les attributaires qui souhaitent voir leurs prix catalogue révisés devront obligatoirement en informer le pouvoir adjudicateur selon les modalités suivantes :

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions, chaque titulaire du marché est tenu de faire parvenir, 3 semaines avant la date d'application, une demande écrite de variation de prix accompagnée de la version numérique de son catalogue, au format PDF ou sur tableur EXCEL (ou logiciel équivalent) révisé.

Par mail à :

suivi-mp@vici-restauration.com
courrier@mairie-launaquet.fr

Les demandes de révision des prix catalogue respectent les mêmes fréquences de révision que celle pour les prix du BPU, et le même délai de préavis. Les demandes qui ne respectent pas le délai de préavis seront rejetées. Dans ce cas, les prix catalogue en cours sont prolongés jusqu'à la prochaine date de révision.

8.5 - Promotions

Chaque titulaire s'engage à faire bénéficier la personne publique des offres promotionnelles qu'il effectue. Pour ce faire chaque titulaire doit, avant l'entrée en vigueur de l'offre promotionnelle,

informer obligatoirement le pouvoir adjudicateur par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par mail à :
courrier@mairie-launaguet.fr

Les réductions de prix affectées aux articles, objets du marché, durant la promotion, s'appliqueront pour toutes commandes passées pour cette période, à la condition que les prix promotionnels soient plus avantageux que les prix consentis au marché (prix des produits du BPU et prix remisés des produits figurant au catalogue). En dehors des périodes de promotion, les prix applicables sont ceux définis au marché. En aucun cas, les offres promotionnelles ne devront entraîner une diminution de la qualité des produits ou des services associés offerts par rapport aux conditions initiales du marché.

8.6 - Prise d'effet de la révision de prix

Les prix à payer sont ceux applicables à la date de la livraison (y compris pour les prix qui évoluent selon le barème du fournisseur).

9 - Constatation de l'exécution des prestations

Les vérifications seront effectuées conformément articles 27 et 28 du CCAG-FCS.

10 - Décision après vérification

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 29 et 30 du CCAG-FCS.

11 - Résiliation du contrat

11.1 - Conditions de résiliation de l'accord-cadre

Les conditions de résiliation de l'accord-cadre sont définies aux articles 38 à 45 du CCAG-FCS.

En cas de résiliation de l'accord-cadre pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire concerné ne percevra aucune indemnisation.

En cas de résiliation de l'accord-cadre pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire concerné ne percevra aucune indemnisation.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire concerné.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire concerné.

11.2 - Redressement ou liquidation judiciaire

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire concerné de l'accord-cadre. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution de l'accord-cadre.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution de l'accord-cadre. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire concerné dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation de l'accord-cadre est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire concerné de renoncer à poursuivre l'exécution de l'accord-cadre, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire concerné, à aucune indemnité.

12 - Clauses complémentaires

VICI fournit pour le client, la ville de Launaguet, une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui comprend la préparation, la passation et le suivi d'exécution du marché (avenants modificatifs, vérification et intégration des révisions de prix, intermédiation avec les fournisseurs pour résolution des litiges liés à l'exécution).

Cette prestation est rémunérée au moyen d'une commission appliquée sur les ventes réalisées auprès du client, payée par le titulaire chaque trimestre à VICI sur la base des éléments déclarés dans son relevé trimestriel. Le taux de la commission est indiqué ci-dessous pour que les candidats puissent réhausser leurs prix en conséquence. Au final, c'est la collectivité qui supporte le paiement, du fait de la réhausse des prix par les candidats.

VICI fournit la prestation de suivi d'exécution à la collectivité et le titulaire n'en bénéficie qu'indirectement.

Le titulaire du marché s'engage à conclure un contrat dès la notification d'attribution du marché, excepté pour les lots désignés dans le dernier alinéa. Il s'engage à reverser à la société VICI une somme égale à 5 % du chiffre d'affaires hors taxe réalisé dans le cadre du présent marché, étant entendu que cette clause s'étend aux produits commandés dans le cadre d'actions promotionnelles et sur catalogue.

13 - Spécifications techniques

Les caractéristiques techniques sont celles décrites dans le DQE valant BPU.

Signature du pouvoir adjudicateur

Signature de l'entreprise

Le Maire
Georges DENEUVILLE



Tony
KERDRAON

Signé numériquement par Tony KERDRAON
 ND : C=FR, O=GFCAS, OU=GFCAS, OU=0002
 58099235300038, OU=Direction,
 CN=D.2.6.4.97=NTFR-58099235300038,
 L=CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS,
 SN=KERDRAON, G=Tony, CN=Tony KERDRAON,
 T=Directeur de site, SERIALNUMBER=0100
 Raison : Je suis l'auteur du document
 Emplacement : l'emplacement de votre signature ici
 Date : 2026.07.18 09:38:36+0200
 Post PDF Reader Version: 11.1.0

Launaguet, le 24 juillet 2026

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet

PASSION FROID SUD OUEST
QUAI DE PALUDATE
33000 BORDEAUX

Contact : Sébastien Anater
Courriel : sebastien.anater@vici-restauration.com
Tél. : 04 75 86 09 29 / Poste : 9

Objet : Lettre de notification au(x) titulaire(s)
Consultation : 2026LAUNAGUET
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Lot concerné : 05 - Charcuterie Traiteur
N° du contrat : LOT5CHARC

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord-cadre relatif à la consultation citée en objet. Ces documents sont à conserver par vos soins.

Le montant total des commandes, pour la période initiale de l'accord-cadre, est défini comme suit :

Période	Seuil Maxi HT
1	6 000,00 €

Le montant total est identique pour les périodes de reconduction de l'accord-cadre.

L'exécution des prestations commencera à compter du 1^{er} août 2026.

Le marché qui vous est notifié ne comporte aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.

En cas de cession ou de nantissement de tout ou partie de votre créance, un exemplaire unique de l'acte d'engagement ou un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit vous sera transmis sur simple demande. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire,
Georges DENEUVILLE



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour
la commune de Launaguet (31140)**

Lot n° 5 - Charcuterie Traiteur

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

..... / /

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT		
	Objet	Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande
	Prix	Prix unitaires
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots.....	4
2 - Identification de l'acheteur.....	5
3 - Identification du co-contractant.....	5
4 - Dispositions générales.....	7
4.1 - Objet.....	7
4.2 - Mode de passation.....	8
4.3 - Forme de contrat.....	8
5 - Prix.....	8
6 - Durée de l'accord-cadre.....	9
7 - Paiement.....	9
8 - Nomenclature(s).....	10
9 - Signature.....	11

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	Surgelé
02	Epicerie
03	Crèmerie
04	Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme
05	Charcuterie Traiteur
06	Boulangerie
07	Poissons Frais
08	Légumineuses et farine spécifiques BIO
09	Yaourt et fromage blanc BIO et fermier
10	Miel et pain d'épices

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : Mairie de Launaguet

Représentant de l'organisme acheteur : Monsieur le Maire,

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Monsieur le Maire,

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ X Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	Mme Magalie SALLES
Agissant en qualité de	Gestionnaire Administration des ventes

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ X engage la société SYSCO FRANCE SAS sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	SYSCO FRANCE SAS
Adresse	Siège Social : MIN de Rungis Batiment A1 Rond Point des Roses 94550 CHEVILLY LARUE Gestion Administrative : ATTENTION : Toutes correspondances relatives à la notification de ce marché doivent parvenir à l'adresse ci-dessous. Service Marchés Publics CS 30041, 76201 DIEPPE Cedex - Exécution des prestations : BRUGUIERES 10 rue du Petit Paradis - ZI du Petit Paradis - 31150 BRUGUIERES
Courriel	Gestion Administrative : magalie.salles@sysco.com Exécution des prestations : patrick.turroques@sysco.com

	Prise de commande : Sysco France SAS BRUGUIERES commandescoll2.so@sysco.com
Numéro de téléphone	Gestion Administrative : 02.32.06.90.29 / Fax : 02.35.04.88.53 Prise de commande : BRUGUIERES TEL : 05.62.89.25.25 / FAX : 05.62.89.25.00
Numéro de SIRET	Siège Social : 316 807 015 01373 Gestion Administrative : 316 807 015 01142 Prise de commande : Sysco France SAS BRUGUIERES Siret n° 316 807 015 01373
Code APE	4639A
Numéro de TVA intracommunautaire	FR223 16 807 015

☐ Le mandataire (Candidat groupé),	
M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- ☐ du groupement solidaire
- ☐ solidaire du groupement conjoint
- ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 10 lots.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 15 % Hors promotions et opérations spéciales.

À titre accessoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander sur catalogue des produits non listés au BPU mais conformes à la présente consultation, avec application d'un rabais, le cas échéant (excepté pour les fruits et légumes frais).

Le montant des prestations pour la durée totale du marché de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Pour le lot n°01 - Surgelé

Maximum HT
300 000,00 €

Pour le lot n°02 - Epicerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°03 - Crèmerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°04 - Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme

Maximum HT
60 000,00 €

Pour le lot n°05 - Charcuterie Traiteur

Maximum HT
24 000,00 €

Pour le lot n°06 Boulangerie

Maximum HT

80 000,00 €

6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	SYSCO France SAS
Prestations concernées	FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES
Domiciliation	CENTRE D'AFFAIRES PAYS DE LA LOIRE
Code banque	30004
Code guichet	01040
N° de compte	00010007737
Clé RIB	09
IBAN	FR76 3000 4010 4000 0100 0773 709
BIC	BNPAFRPPXXX
Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Consultation n°: 2026LAUNAGUET

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
15800000-6	Produits alimentaires divers
15000000-8	Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Lot(s)	Code principal	Description
01	15896000-5	Produits surgelés
02	15890000-3	Produits alimentaires et produits secs divers
03	15500000-3	Produits laitiers
04	15300000-1	Fruits, légumes et produits connexes
04	15330000-0	Fruits et légumes transformés
05	15131120-2	Charcuterie
06	15612500-6	Produits de Boulangerie

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme ~~(nous affirmons)~~ sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes ~~(nos)~~ torts exclusifs que la ~~(les)~~ société(s) pour laquelle ~~(lesquelles)~~ j'interviens ~~(nous intervenons)~~ ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Dieppe
Le 22.04.2026

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement #NoteBasPage Mention facultative

Mme Magalie SALLES
Gestionnaire Administration des Ventes
SYSCO France SAS

SYSCO FRANCE SAS
Service Marchés Publics
CS 3001
76201 DIEPPE Cedex
Tél. : 02 35 04 76 00
Fax : 02 35 04 68 53

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Montant de l'offre par lot		
Offre retenue	Lot(s)	Désignation
☐	01	Surgelé
☐	02	Epicerie
☐	03	Crèmerie
☐	04	Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme
☐	05	Charcuterie Traiteur
☐	06	Boulangerie

La présente offre est acceptée

A LAUNAGUET.....
Le 20 juillet 2026..

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

Le Maire
Georges DENEUVILLE

Consultation n° : 2026LAUNAGUET



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour
la commune de Launaguet (31140)**

Lot n° 05 Charcuterie - Traiteur

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

..... / /

**Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet**

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT		
	Objet	Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande
	Prix	Prix unitaires
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots.....	4
2 - Identification de l'acheteur.....	5
3 - Identification du co-contractant.....	5
4 - Dispositions générales.....	6
4.1 - Objet.....	6
4.2 - Mode de passation.....	7
4.3 - Forme de contrat.....	7
5 - Prix.....	7
6 - Durée de l'accord-cadre.....	8
7 - Paiement.....	8
8 - Nomenclature(s).....	9
9 - Signature.....	10

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	Surgelé
02	Epicerie
03	Crèmerie
04	Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme
05	Charcuterie Traiteur
06	Boulangerie
07	Poissons Frais
08	Légumineuses et farine spécifiques BIO
09	Yaourt et fromage blanc BIO et fermier
10	Miel et pain d'épices

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : Mairie de Launaguet

Représentant de l'organisme acheteur : Monsieur le Maire,

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Monsieur le Maire,

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

☒ Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	ZERBIB Carine
Agissant en qualité de	Responsable marchés publics

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

☒ engage la société POMONA PASSIONFROID. sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	PASSIONFROID groupe POMONA
Adresse	3, rue Newton 33370 TRESSES
Courriel	ppf-marchepublic@passionfroid.fr
Numéro de téléphone	05 57 35 79 79
Numéro de SIRET	552 044 992 02 382
Code APE	4639A

Numéro de TVA
intracommunautaire FR 56 552 044 992

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme

Agissant en qualité de

désigné mandataire :

- ☐ du groupement solidaire
☐ solidaire du groupement conjoint
☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 10 lots.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 20%.

À titre accessoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander sur catalogue des produits non listés au BPU mais conformes à la présente consultation, avec application d'un rabais, le cas échéant (excepté pour les fruits et légumes frais).

Le montant des prestations pour la durée totale du marché de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Pour le lot n°01 - Surgelé

Maximum HT
300 000,00 €

Pour le lot n°02 - Epicerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°03 - Crèmerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°04 - Fruits et légumes frais et 485ème gamme

Maximum HT
60 000,00 €

Pour le lot n°05 - Charcuterie Traiteur

Maximum HT
24 000,00 €

Pour le lot n°06 Boulangerie

Maximum HT
80 000,00 €

6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	PASSIONFROID SUD-OUEST
Prestations concernées	Fourniture et livraison de denrées alimentaires
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
Code banque	30003
Code guichet	00371
N° de compte	00025155510
Clé RIB	062
IBAN	FR76 3000 3003 7100 0251 5551 062
BIC	SOGEFRPP
Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ' :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Consultation n°: 2026LAUNAGUET

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
15800000-6	Produits alimentaires divers
15000000-8	Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Lot(s)	Code principal	Description
01	15896000-5	Produits surgelés
02	15890000-3	Produits alimentaires et produits secs divers
03	15500000-3	Produits laitiers
04	15300000-1	Fruits, légumes et produits connexes
04	15330000-0	Fruits et légumes transformés
05	15131120-2	Charcuterie
06	15612500-6	Produits de Boulangerie

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Tresses
Le 30/04/2026

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement #NoteBasPage Mention facultative

M^{me} Zerbib Carine

POMONA PASSION FROID

3 rue Newton
33370 TRESSSES
Tél : 05 57 35 79 79
Siret : 562 044 992 02382

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Montant de l'offre par lot		
Offre retenue	Lot(s)	Désignation
☐	01	Surgelé
☐	02	Epicerie
☐	03	Crèmerie
☐	04	Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme
☐	05	Charcuterie Traiteur
☐	06	Boulangerie

La présente offre est acceptée

A LAUNAGUET
Le 20 juillet 2026

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

..... Le Maire
Georges SENEUVILLE

Consultation n°: 2026LAUNAGUET



Launaguet, le 24 juillet 2026

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet

Le pétrin du Papé
27 chemin de la Salvétat
31770 COLOMIERS

Contact : Sébastien Anater
Courriel : sebastien.anater@vici-restauration.com
Tél. : 04 75 86 09 29 / Poste : 9

Objet : Lettre de notification au(x) titulaire(s)
Consultation : 2026LAUNAGUET
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Lot concerné : 06 - Boulangerie
N° du contrat : LOT6BOUL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord-cadre relatif à la consultation citée en objet. Ces documents sont à conserver par vos soins.

Le montant total des commandes, pour la période initiale de l'accord-cadre, est défini comme suit :

Période	Seuil Maxi HT
1	20 000,00 €

Le montant total est identique pour les périodes de reconduction de l'accord-cadre.

L'exécution des prestations commencera à compter du 1^{er} août 2026.

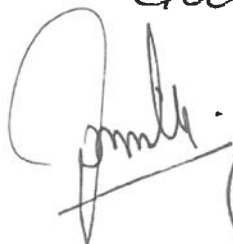
Le marché qui vous est notifié ne comporte aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.

En cas de cession ou de nantissement de tout ou partie de votre créance, un exemplaire unique de l'acte d'engagement ou un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit vous sera transmis sur simple demande. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire,
Georges DENEUVILLE



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour
la commune de Launaguet (31140)**

Lot n° 6 BOULANGERIE

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

..... / /

**Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet**

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT		
	Objet	Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande
	Prix	Prix unitaires
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans

SOMMAIRE

1 - Préambule : Liste des lots	4
2 - Identification de l'acheteur	5
3 - Identification du co-contractant	5
4 - Dispositions générales	6
4.1 - Objet	6
4.2 - Mode de passation	7
4.3 - Forme de contrat	7
5 - Prix	7
6 - Durée de l'accord-cadre	8
7 - Paiement	8
8 - Nomenclature(s)	9
9 - Signature	10

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	Surgelé
02	Epicerie
03	Crèmerie
04	Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme
05	Charcuterie Traiteur
06	Boulangerie
07	Poissons Frais
08	Légumineuses et farine spécifiques BIO
09	Yaourt et fromage blanc BIO et fermier
10	Miel et pain d'épices

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : Mairie de Launaguet

Représentant de l'organisme acheteur : Monsieur le Maire,

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
 Monsieur le Maire,

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

* Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	RONDEAUX CYRIL
Agissant en qualité de	Directeur de production

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

* engage la société SAS LE PETRIN DU PAPE sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	SAS LE PETRIN DU PAPE
Adresse	27 CHEMIN DE LA SALVETAT 31770 COLOMIERS
Courriel	compta@petrin-pape.fr
Numéro de téléphone	05/61/16/21/50
Numéro de SIRET	40520166600022
Code APE	1071 A

Numéro de TVA intracommunautaire	FR 4045201666
----------------------------------	---------------

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- ☐ du groupement solidaire
- ☐ solidaire du groupement conjoint
- ☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ', sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 10 lots.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

4.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

5 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de %.

À titre accessoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander sur catalogue des produits non listés au BPU mais conformes à la présente consultation, avec application d'un rabais, le cas échéant (excepté pour les fruits et légumes frais).

Le montant des prestations pour la durée totale du marché de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Pour le lot n°01 - Surgelé

Maximum HT
300 000,00 €

Pour le lot n°02 - Epicerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°03 - Crèmerie

Maximum HT
260 000,00 €

Pour le lot n°04 - Fruits et légumes frais et 4&5ème gamme

Maximum HT
60 000,00 €

Pour le lot n°05 - Charcuterie Traiteur

Maximum HT
24 000,00 €

Pour le lot n°06 Boulangerie

Maximum HT
80 000,00 €

6 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

7 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	SAS LE PETRIN DU PAPE
Prestations concernées	
Domiciliation	CIC SUD OUEST
Code banque	10057
Code guichet	19048
N° de compte	00068164201
Clé RIB	69
IBAN	FR76 1005 7190 4800 0681 6420 196
BIC	
Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
15800000-6	Produits alimentaires divers
15000000-8	Produits alimentaires, boissons, tabac et produits connexes

Lot(s)	Code principal	Description
01	15896000-5	Produits surgelés
02	15890000-3	Produits alimentaires et produits secs divers
03	15500000-3	Produits laitiers
04	15300000-1	Fruits, légumes et produits connexes
04	15330000-0	Fruits et légumes transformés
05	15131120-2	Charcuterie
06	15612500-6	Produits de Boulangerie

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A COLOMIERS
 Le 02/05/2026

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement #NoteBasPage Mention facultative

SAS LE PETRIN DU PAPE
 Cyril Rondeaux / Directeur de Production
 27 CHEMIN DE LA SALVETAT
 31770 COLOMIERS
 Tél : 05 64 16 21 56 - Port : 06 89 98 22 69
 E-mail : cyril.rondeaux@petrin-pape.fr

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

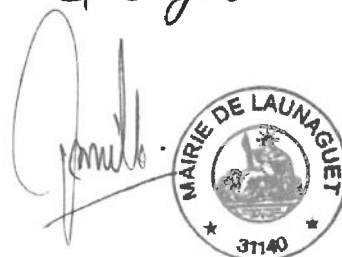
Offre retenue	Lot(s)	Montant de l'offre par lot
		Désignation
	01	Surgelé
	02	Epicerie
	03	Crèmerie
	04	Fruits et légumes frais et 4e/5ème gamme
	05	Charcuterie Traiteur
	06	Boulangerie

La présente offre est acceptée

A LAUNAGUET.....
 Le 20 juillet 2026.....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

..... Le Maire
 Georges DENEUVILLE



Consultation n° : 2026LAUNAGUET

Launaguet, le 24 juillet 2026

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet

TERRE AZUR
146 Avenue des Etats-Unis BT50
31200 TOULOUSE

Contact : Sébastien Anater
Courriel : sebastien.anater@vici-restauration.com
Tél. : 04 75 86 09 29 / Poste : 9

Objet : Lettre de notification au(x) titulaire(s)
Consultation : 2026LAUNAGUET
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Lot concerné : 07 - Poisson Frais
N° du contrat : lot7TERREAZUR

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord-cadre relatif à la consultation citée en objet. Ces documents sont à conserver par vos soins.

Le montant total des commandes, pour la période totale de l'accord-cadre, est défini comme suit :

Période	Seuil Maxi HT
4 ans	39 600,00 €

L'exécution des prestations commencera à compter du 1^{er} août 2026.

Le marché qui vous est notifié ne comporte aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.

En cas de cession ou de nantissement de tout ou partie de votre créance, un exemplaire unique de l'acte d'engagement ou un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit vous sera transmis sur simple demande. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire
Georges DENEUVILLE



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC



MARCHÉ VALANT CAHIER DES CHARGES

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

1 - Parties contractantes

Le contrat est passé entre le pouvoir adjudicateur

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet
SIRET : 213 102 825 00014

Et

Terre Azur
146 Avenue des Etats-Unis BT50
31200 Toulouse
SIRET : 552 044 99 201715

Il est convenu ce qui suit :

2 - Objet du marché

L'objet du présent contrat soumis aux dispositions du Code de la commande publique concerne la fourniture de denrées alimentaires - Lot 07 Poisson Frais

Lieu(x) d'exécution :

Cuisine centrale municipale de Launaguet
Boulevard Fleur Espine
31140 Launaguet

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Cet accord-cadre fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

3 - Mode de passation

Le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence. Il est soumis aux dispositions des articles L. R. 2122-8 et R. 2123.1 2° b du Code de la commande publique.

Les bons de commandes sont passés à tour de rôle.

4 - Montant de l'offre

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;

- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de

5 %

À compléter par le candidat

Le montant maximum des prestations pour la durée totale du marché est défini(e) comme suit :

Maximum HT

39 600,00 €

5 - Durée / Délai d'exécution

La prise d'effet du marché est fixée au 1er août 2026 (ou de sa notification si celle-ci est postérieure) et son échéance au 31 juillet 2027 ; le marché est reconductible tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois.

6 - Modalités de règlement des comptes

Délai global de paiement : 30 jours.

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

Informations à utiliser pour la facturation électronique

- Identifiant de la structure publique (SIRET) : 213 102 825 00014

7 - Conditions d'exécution

Horaires de livraison:

Les livraisons des fournitures seront effectuées à l'adresse suivante :

- Cuisine centrale municipale de Launaguet de 7h00 à 11h30 Boulevard Fleur Espine 31140 Launaguet

8 - Révision des prix

8.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement.

À titre accessoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander sur catalogue des produits non listés au BPU mais conformes à la présente consultation.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage et à l'assurance jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risques et les marges bénéficiaires.

8.2 - Modalités de variation des prix

Les prix de l'accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre par le titulaire ; ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix sont révisés par application d'un coefficient Cn donné par la formule suivante :

$$C_n = I(n) / I(o)$$

Selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision,
- Index (n) : valeur du dernier indice connu au moment de la révision des prix,
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Le mois « n » retenu pour le calcul de chaque révision périodique est celui qui précède le mois au cours duquel commence la nouvelle période d'application de la formule. Les prix ainsi révisés sont invariables durant cette période.

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule. Aucune variation provisoire ne sera effectuée. Les index de référence, publié(s) par l'INSEE, sont détaillés dans le BPU.

Lot(s)	Date établissement prix initial	Indices de référence	Fréquence révision	Délai préavis
07	MOIS de remise des offres	Cotation RNM (voir détail BPU)	QUINZAINE	jeudi pour lundi de la semaine suivante

Le titulaire fera parvenir ce tarif le jeudi avant 15h de la semaine S - 1 pour application en semaine S.

Les prix ne sont pas variables au cours d'une même semaine.

Les variations de prix d'une semaine à l'autre ne pourront être supérieures à celles constatées pour les mêmes produits sur la cotation de la moyenne hebdomadaire publiée par le Réseau des nouvelles des marchés (RNM) de France Agrimer, pour le marché d'intérêt national le plus proche.

À cet effet, le titulaire s'engage à joindre à leur tarif hebdomadaire la copie des cotations des produits pour le marché d'intérêt national le plus proche. Les cotations concernées devront être surlignées pour permettre une vérification plus aisée.

L'établissement ne tiendra pas compte des nouveaux prix au moment du règlement de la facture si les justificatifs précités n'ont pas été fournis dans les délais ou s'ils sont incohérents, imprécis, incomplets ou insuffisants.

8.3 - Modalités de demande de révision de prix du BPU

Le titulaire qui souhaite voir ses prix révisés devra obligatoirement en informer le pouvoir adjudicateur selon les modalités suivantes :

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions, le titulaire du marché est impérativement tenu de faire parvenir, dans les délais indiqués dans le tableau ci-dessus, une demande écrite de variation de prix accompagnée de la version numérique de son Bordereau des prix unitaires (BPU), obligatoirement sur tableur EXCEL (ou logiciel équivalent) révisé sur lequel figurera la mention « Révision des prix - BPU n° ... ».

Par mail à :

courrier@mairie-launaguet.fr

suivi-mp@vici-restauration.com

Les demandes de révision qui ne respectent ni le format de la demande (BPU EXCEL ou équivalent), ni la fréquence, ni le délai de préavis, seront rejetées. Dans ce cas, les prix en cours sont prolongés jusqu'à la prochaine date de révision.

8.4 - Modalités de demande de révision de prix du catalogue

Les attributaires qui souhaitent voir leurs prix catalogue révisés devront obligatoirement en informer le pouvoir adjudicateur selon les modalités suivantes :

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions, le titulaire du marché est tenu de faire parvenir, 3 semaines avant la date d'application, une demande écrite de variation de prix accompagnée de la version numérique de son catalogue, au format PDF ou sur tableur EXCEL (ou logiciel équivalent) révisé.

Par mail à :

suivi-mp@vici-restauration.com

courrier@mairie-launaguet.fr

Les demandes de révision des prix catalogue respectent les mêmes fréquences de révision que celle pour les prix du BPU, et le même délai de préavis. Les demandes qui ne respectent pas le délai de préavis seront rejetées. Dans ce cas, les prix catalogue en cours sont prolongés jusqu'à la prochaine date de révision.

8.5 - Promotions

Le titulaire s'engage à faire bénéficier la personne publique des offres promotionnelles qu'il effectue. Pour ce faire le titulaire doit, avant l'entrée en vigueur de l'offre promotionnelle, informer obligatoirement le pouvoir adjudicateur par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par mail à :
courrier@mairie-launaquet.fr

Les réductions de prix affectées aux articles, objets du marché, durant la promotion, s'appliqueront pour toutes commandes passées pour cette période, à la condition que les prix promotionnels soient plus avantageux que les prix consentis au marché (prix des produits du BPU et prix remisés des produits figurant au catalogue). En dehors des périodes de promotion, les prix applicables sont ceux définis au marché. En aucun cas, les offres promotionnelles ne devront entraîner une diminution de la qualité des produits ou des services associés offerts par rapport aux conditions initiales du marché.

8.6 - Prise d'effet de la révision de prix

Les prix à payer sont ceux applicables à la date de la livraison (y compris pour les prix qui évoluent selon le barème du fournisseur).

9 - Constatation de l'exécution des prestations

Les vérifications seront effectuées conformément articles 27 et 28 du CCAG-FCS.

10 - Décision après vérification

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 29 et 30 du CCAG-FCS.

11 - Résiliation du contrat

11.1 - Conditions de résiliation de l'accord-cadre

Les conditions de résiliation de l'accord-cadre sont définies aux articles 38 à 45 du CCAG-FCS.

En cas de résiliation de l'accord-cadre pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne percevra aucune indemnisation.

En cas de résiliation de l'accord-cadre pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne percevra aucune indemnisation.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.

11.2 - Redressement ou liquidation judiciaire

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire de l'accord-cadre. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution de l'accord-cadre.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution de l'accord-cadre. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de

l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation de l'accord-cadre est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution de l'accord-cadre, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

12 - Spécifications techniques

Les caractéristiques techniques sont celles décrites dans le DQE valant BPU.

13 - Service de la société VICI

VICI fournit pour le client, la ville de Launaguet, une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui comprend la préparation, la passation et le suivi d'exécution du marché (avenants modificatifs, vérification et intégration des révisions de prix, intermédiation avec les fournisseurs pour résolution des litiges liés à l'exécution).

Cette prestation est rémunérée au moyen d'une commission appliquée sur les ventes réalisées auprès du client, payée par le titulaire chaque trimestre à VICI sur la base des éléments déclarés dans son relevé trimestriel. Le taux de la commission est indiqué ci-dessous pour que les candidats puissent réhausser leurs prix en conséquence. Au final, c'est la collectivité qui supporte le paiement, du fait de la réhausse des prix par les candidats.

VICI fournit la prestation de suivi d'exécution à la collectivité et le titulaire n'en bénéficie qu'indirectement.

Le titulaire du marché s'engage à conclure un contrat dès la notification d'attribution du marché, excepté pour les lots désignés dans le dernier alinéa. Il s'engage à reverser à la société VICI une somme égale à 5 % du chiffre d'affaires hors taxe réalisé dans le cadre du présent marché, étant entendu que cette clause s'étend aux produits commandés dans le cadre d'actions promotionnelles et sur catalogue.

Signature du pouvoir adjudicateur

Le Maire
Georges DENEUVILLE



Signature de l'entreprise



Launaguet, le 29 juillet 2026

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet

AU PETIT GRAIN BIO
Lieu dit le Pesquié /
3 Chemin des collines
31290 MONTCLAR-LAURAGAIS

Contact : Sébastien Anater
Courriel : sebastien.anater@vici-restauration.com
Tél. : 04 75 86 09 29 / Poste : 9

Objet : Lettre de notification au(x) titulaire(s)
Consultation : 2026LAUNAGUET
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Lot concerné : 08 - Lot 08 Légumineuses et farine spécifiques BIO
N° du contrat : lot8PETITGRAINBIO

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord-cadre relatif à la consultation citée en objet. Ces documents sont à conserver par vos soins.

Le montant total des commandes, pour la période totale de l'accord-cadre, est défini comme suit :

Période	Seuil Maxi HT
4 ans	12 000,00 €

L'exécution des prestations commencera à compter du 1^{er} août 2026.

Le marché qui vous est notifié ne comporte aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.

En cas de cession ou de nantissement de tout ou partie de votre créance, un exemplaire unique de l'acte d'engagement ou un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit vous sera transmis sur simple demande. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC

MARCHÉ VALANT CAHIER DES CHARGES

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

1 - Parties contractantes

Le contrat est passé entre le pouvoir adjudicateur

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet
SIRET : 213 102 825 00014

Et

Au petit grain BIO
Lieu dit le Pesquié /
3 Chemin des collines
31290 Montclar-Lauragais
SIRET : 452 787 955 00015

Il est convenu ce qui suit :

2 - Objet du marché

L'objet du présent contrat soumis aux dispositions du Code de la commande publique concerne la fourniture de denrées alimentaires - Lot 08 Légumineuses et farine spécifiques BIO

Lieu(x) d'exécution :

Cuisine centrale municipale de Launaguet
Boulevard Fleur Espine
31140 Launaguet

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Cet accord-cadre fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

3 - Mode de passation

Le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence. Il est soumis aux dispositions des articles L. R. 2122-8 et R. 2123.1 2° b du Code de la commande publique.

4 - Montant de l'offre

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;

- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de

.....0..... %

À compléter par le candidat

Le montant maximum des prestations pour la durée totale du marché est défini(e) comme suit :

Maximum HT
12 000,00 €

.

5 - Durée / Délai d'exécution

La prise d'effet du marché est fixée au 1er août 2026 (ou de sa notification si celle-ci est postérieure) et son échéance au 31 juillet 2027 ; le marché est reconductible tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois.

6 - Modalités de règlement des comptes

Délai global de paiement : 30 jours.

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

Informations à utiliser pour la facturation électronique

- Identifiant de la structure publique (SIRET) : 213 102 825 00014

7 - Conditions d'exécution

Horaires de livraison:

Les livraisons des fournitures seront effectuées à l'adresse suivante :

- Cuisine centrale municipale de Launaguet de 7h00 à 11h30 Boulevard Fleur Espine 31140 Launaguet

8 - Révision des prix

8.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement.

À titre accessoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander sur catalogue des produits non listés au BPU mais conformes à la présente consultation.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage et à l'assurance jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risques et les marges bénéficiaires.

8.2 - Modalités de variation des prix

Les prix de l'accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre par le titulaire ; ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix sont révisés par application d'un coefficient Cn donné par la formule suivante :

$$C_n = I(n) / I(o)$$

Selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision,
- Index (n) : valeur du dernier indice connu au moment de la révision des prix,
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Le mois « n » retenu pour le calcul de chaque révision périodique est celui qui précède le mois au cours duquel commence la nouvelle période d'application de la formule. Les prix ainsi révisés sont invariables durant cette période.

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule. Aucune variation provisoire ne sera effectuée. Les index de référence, publié(s) par l'INSEE, sont détaillés dans le BPU.

Lot(s)	Date établissement prix initial	Indices de référence	Fréquence révision	Délai préavis
08	MOIS de remise des offres	RNM (voir détail BPU)	SEMESTRE	Préavis d'un mois avant la date de révision, déterminée par la date de début de l'accord- cadre

8.3 - Modalités de demande de révision de prix du BPU

Le titulaire qui souhaite voir ses prix révisés devra obligatoirement en informer le pouvoir adjudicateur selon les modalités suivantes :

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions, le titulaire du marché est impérativement tenu de faire parvenir, dans les délais indiqués dans le tableau ci-dessus, une demande écrite de variation de prix accompagnée de la version numérique de son Bordereau des prix unitaires (BPU), obligatoirement sur tableur EXCEL (ou logiciel équivalent) révisé sur lequel figurera la mention « Révision des prix - BPU n°... ».

Par mail à :

courrier@mairie-launaguet.fr

suivi-mp@vici-restauration.com

Les demandes de révision qui ne respectent ni le format de la demande (BPU EXCEL ou équivalent), ni la fréquence, ni le délai de préavis, seront rejetées. Dans ce cas, les prix en cours sont prolongés jusqu'à la prochaine date de révision.

8.4 - Modalités de demande de révision de prix du catalogue

Les attributaires qui souhaitent voir leurs prix catalogue révisés devront obligatoirement en informer le pouvoir adjudicateur selon les modalités suivantes :

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions, le titulaire du marché est tenu de faire parvenir, 3 semaines avant la date d'application, une demande écrite de variation de prix accompagnée de la version numérique de son catalogue, au format PDF ou sur tableur EXCEL (ou logiciel équivalent) révisé.

Par mail à :

suivi-mp@vici-restauration.com

courrier@mairie-launaguet.fr

Les demandes de révision des prix catalogue respectent les mêmes fréquences de révision que celle pour les prix du BPU, et le même délai de préavis. Les demandes qui ne respectent pas le délai de préavis seront rejetées. Dans ce cas, les prix catalogue en cours sont prolongés jusqu'à la prochaine date de révision.

8.5 - Promotions

Le titulaire s'engage à faire bénéficier la personne publique des offres promotionnelles qu'il effectue. Pour ce faire le titulaire doit, avant l'entrée en vigueur de l'offre promotionnelle, informer obligatoirement le pouvoir adjudicateur par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par mail à :

courrier@mairie-launaguet.fr

Les réductions de prix affectées aux articles, objets du marché, durant la promotion, s'appliqueront pour toutes commandes passées pour cette période, à la condition que les prix promotionnels soient plus avantageux que les prix consentis au marché (prix des produits du BPU et prix remisés des produits figurant au catalogue). En dehors des périodes de promotion, les prix applicables sont ceux définis au marché. En aucun cas, les offres promotionnelles ne devront entraîner une diminution de la qualité des produits ou des services associés offerts par rapport aux conditions initiales du marché.

8.6 - Prise d'effet de la révision de prix

Les prix à payer sont ceux applicables à la date de la livraison (y compris pour les prix qui évoluent selon le barème du fournisseur).

9 - Constatation de l'exécution des prestations

Les vérifications seront effectuées conformément articles 27 et 28 du CCAG-FCS.

10 - Décision après vérification

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 29 et 30 du CCAG-FCS.

11 - Résiliation du contrat

11.1 - Conditions de résiliation de l'accord-cadre

Les conditions de résiliation de l'accord-cadre sont définies aux articles 38 à 45 du CCAG-FCS.

En cas de résiliation de l'accord-cadre pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne percevra aucune indemnisation.

En cas de résiliation de l'accord-cadre pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne percevra aucune indemnisation.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.

11.2 - Redressement ou liquidation judiciaire

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire de l'accord-cadre. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution de l'accord-cadre.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution de l'accord-cadre. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation de l'accord-cadre est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution de l'accord-cadre, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

12 - Spécifications techniques

Les caractéristiques techniques sont celles décrites dans le DQE valant BPU.

Signature du pouvoir adjudicateur



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MONTCLAR' at the top and '31140 LAUNAGUET' at the bottom, with a central emblem.

Signature de l'entreprise

Montclar le 23 juillet 2026



GAEC DU PESQUIE
Capital social 7600€
"Le Pesquié"
31280 MONTCLAR LAURAGAYS
Tél. 06 13 01 08 57
RCS TOULOUSE 452 787 956
SIRET 452 787 956 00015
TVA INTRA FR 30 452 787 956

Launaguet, le 24 juillet 2026

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet

Le pétrin du Papé
27 chemin de la Salvetat
31770 COLOMIERS

Contact : Sébastien Anater
Courriel : sebastien.anater@vici-restauration.com
Tél. : 04 75 86 09 29 / Poste : 9

Objet : Lettre de notification au(x) titulaire(s)
Consultation : 2026LAUNAGUET
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Lot concerné : 06 - Boulangerie
N° du contrat : LOT6BOUL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord-cadre relatif à la consultation citée en objet. Ces documents sont à conserver par vos soins.

Le montant total des commandes, pour la période initiale de l'accord-cadre, est défini comme suit :

Période	Seuil Maxi HT
1	20 000,00 €

Le montant total est identique pour les périodes de reconduction de l'accord-cadre.

L'exécution des prestations commencera à compter du 1^{er} août 2026.

Le marché qui vous est notifié ne comporte aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.

En cas de cession ou de nantissement de tout ou partie de votre créance, un exemplaire unique de l'acte d'engagement ou un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit vous sera transmis sur simple demande. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire,
Georges DENEUVILLE



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC

Launaguët, le 24 juillet 2026

Mairie de Launaguët
95 Chemin des combes
31140 Launaguët

FERME DU PROUZIC
21 Chemin de Prouzic
31800 VALENTINE

Contact : Sébastien Anater
Courriel : sebastien.anater@vici-restauration.com
Tél. : 04 75 86 09 29 / Poste : 9

Objet : Lettre de notification au(x) titulaire(s)
Consultation : 2026LAUNAGUET
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguët (31140)

Lot concerné : 09 - Yaourt et fromage blanc BIO et fermier
N° du contrat : lot9FERMEPROUZIC

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord-cadre relatif à la consultation citée en objet. Ces documents sont à conserver par vos soins.

Le montant total des commandes, pour la période totale de l'accord-cadre, est défini comme suit :

Période	Seuil Maxi HT
4 ans	39 600,00 €

L'exécution des prestations commencera à compter du 1^{er} août 2026.

Le marché qui vous est notifié ne comporte aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.

En cas de cession ou de nantissement de tout ou partie de votre créance, un exemplaire unique de l'acte d'engagement ou un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit vous sera transmis sur simple demande. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire
Georges DENEUVILLE



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC



MARCHÉ VALANT CAHIER DES CHARGES

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

1 - Parties contractantes

Le contrat est passé entre le pouvoir adjudicateur

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet
SIRET : 213 102 825 00014

Et

La ferme du Prouzic EARL
21 Chemin de Prouzic
31800 VALENTINE
Siret : 377 756 242 00022

Il est convenu ce qui suit :

2 - Objet du marché

L'objet du présent contrat soumis aux dispositions du Code de la commande publique concerne la fourniture de denrées alimentaires - **Lot 09 Yaourt et fromage blanc BIO et fermier**

Lieu(x) d'exécution :

Cuisine centrale municipale de Launaguet
Boulevard Fleur Espine
31140 Launaguet

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Cet accord-cadre fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

3 - Mode de passation

Le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence. Il est soumis aux dispositions des articles L. R. 2122-8 et R. 2123.1 2° b du Code de la commande publique.

4 - Montant de l'offre

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;

- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de

..... %

À compléter par le candidat

Le montant maximum des prestations pour la durée totale du marché est défini(e) comme suit :

Maximum HT

39 600,00 €

.

5 - Durée / Délai d'exécution

La prise d'effet du marché est fixée au 1er août 2026 (ou de sa notification si celle-ci est postérieure) et son échéance au 31 juillet 2027 ; le marché est reconductible tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois.

6 - Modalités de règlement des comptes

Délai global de paiement : 30 jours.

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

Informations à utiliser pour la facturation électronique

- Identifiant de la structure publique (SIRET) : 213 102 825 00014

7 - Conditions d'exécution

Horaires de livraison:

Les livraisons des fournitures seront effectuées à l'adresse suivante :

- Cuisine centrale municipale de Launaguet de 7h00 à 11h30 Boulevard Fleur Espine 31140 Launaguet

8 - Révision des prix

8.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement.

À titre accessoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander sur catalogue des produits non listés au BPU mais conformes à la présente consultation.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage et à l'assurance jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risques et les marges bénéficiaires.

8.2 - Modalités de variation des prix

Les prix de l'accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre par le titulaire ; ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix sont révisés par application d'un coefficient Cn donné par la formule suivante :

$$C_n = I(n) / I(o)$$

Selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision,
- Index (n) : valeur du dernier indice connu au moment de la révision des prix,
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Le mois « n » retenu pour le calcul de chaque révision périodique est celui qui précède le mois au cours duquel commence la nouvelle période d'application de la formule. Les prix ainsi révisés sont invariables durant cette période.

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule. Aucune variation provisoire ne sera effectuée. Les index de référence, publié(s) par l'INSEE, sont détaillés dans le BPU.

Lot(s)	Date établissement prix initial	Indices de référence	Fréquence révision	Délai préavis
09	MOIS de remise des offres	Cotation RNM produits laitiers (voir détail BPU)	SEMESTRE	Préavis d'un mois avant la date de révision, déterminée par la date de début de l'accord- cadre

8.3 - Modalités de demande de révision de prix du BPU

Le titulaire qui souhaite voir ses prix révisés devra obligatoirement en informer le pouvoir adjudicateur selon les modalités suivantes :

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions, le titulaire du marché est impérativement tenu de faire parvenir, dans les délais indiqués dans le tableau ci-dessus, une demande écrite de variation de prix accompagnée de la version numérique de son Bordereau des prix unitaires (BPU), obligatoirement sur tableur EXCEL (ou logiciel équivalent) révisé sur lequel figurera la mention « Révision des prix - BPU n° ... ».

Par mail à :

courrier@mairie-launaguet.fr

suivi-mp@vici-restauration.com

Les demandes de révision qui ne respectent ni le format de la demande (BPU EXCEL ou équivalent), ni la fréquence, ni le délai de préavis, seront rejetées. Dans ce cas, les prix en cours sont prolongés jusqu'à la prochaine date de révision.

8.4 - Modalités de demande de révision de prix du catalogue

Les attributaires qui souhaitent voir leurs prix catalogue révisés devront obligatoirement en informer le pouvoir adjudicateur selon les modalités suivantes :

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions, le titulaire du marché est tenu de faire parvenir, 3 semaines avant la date d'application, une demande écrite de variation de prix accompagnée de la version numérique de son catalogue, au format PDF ou sur tableur EXCEL (ou logiciel équivalent) révisé.

Par mail à :

suivi-mp@vici-restauration.com

courrier@mairie-launaguet.fr

Les demandes de révision des prix catalogue respectent les mêmes fréquences de révision que celle pour les prix du BPU, et le même délai de préavis. Les demandes qui ne respectent pas le délai de préavis seront rejetées. Dans ce cas, les prix catalogue en cours sont prolongés jusqu'à la prochaine date de révision.

8.5 - Promotions

Le titulaire s'engage à faire bénéficier la personne publique des offres promotionnelles qu'il effectue. Pour ce faire le titulaire doit, avant l'entrée en vigueur de l'offre promotionnelle, informer obligatoirement le pouvoir adjudicateur par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par mail à :

courrier@mairie-launaguet.fr

└

Les réductions de prix affectées aux articles, objets du marché, durant la promotion, s'appliqueront pour toutes commandes passées pour cette période, à la condition que les prix promotionnels soient plus avantageux que les prix consentis au marché (prix des produits du BPU et prix remisés des produits figurant au catalogue). En dehors des périodes de promotion, les prix applicables sont ceux définis au marché. En aucun cas, les offres promotionnelles ne devront entraîner une diminution de la qualité des produits ou des services associés offerts par rapport aux conditions initiales du marché.

8.6 - Prise d'effet de la révision de prix

Les prix à payer sont ceux applicables à la date de la livraison (y compris pour les prix qui évoluent selon le barème du fournisseur).

9 - Constatation de l'exécution des prestations

Les vérifications seront effectuées conformément articles 27 et 28 du CCAG-FCS.

10 - Décision après vérification

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 29 et 30 du CCAG-FCS.

11 - Résiliation du contrat

11.1 - Conditions de résiliation de l'accord-cadre

Les conditions de résiliation de l'accord-cadre sont définies aux articles 38 à 45 du CCAG-FCS.

En cas de résiliation de l'accord-cadre pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne percevra aucune indemnisation.

En cas de résiliation de l'accord-cadre pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne percevra aucune indemnisation.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.

11.2 - Redressement ou liquidation judiciaire

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire de l'accord-cadre. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution de l'accord-cadre.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution de l'accord-cadre. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation de l'accord-cadre est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution de l'accord-cadre, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

12 - Spécifications techniques

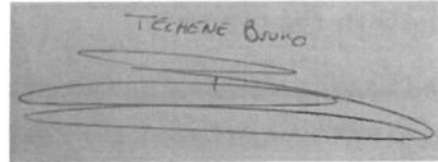
Les caractéristiques techniques sont celles décrites dans le DQE valant BPU.

Signature du pouvoir adjudicateur

Le Maire
Georges DENEUVILLE



Signature de l'entreprise



Launaguet, le 24 juillet 2026

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet

SARL BEEZOU
447 chemin l'espinaouet
31870 BEAUMONT SUR LEZE

Contact : Sébastien Anater
Courriel : sebastien.anater@vici-restauration.com
Tél. : 04 75 86 09 29 / Poste : 9

Objet : Lettre de notification au(x) titulaire(s)
Consultation : 2026LAUNAGUET
Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la commune de Launaguet (31140)

Lot concerné : 10 - Miel et pain d'épices
N° du contrat : lot10BEEZOU

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'accord-cadre relatif à la consultation citée en objet. Ces documents sont à conserver par vos soins.

Le montant total des commandes, pour la période totale de l'accord-cadre, est défini comme suit :

Période	Seuil Maxi HT
4 ans	4 000,00 €

L'exécution des prestations commencera à compter du 1^{er} août 2026.

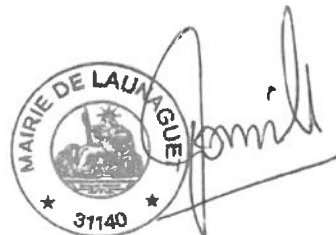
Le marché qui vous est notifié ne comporte aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.

En cas de cession ou de nantissement de tout ou partie de votre créance, un exemplaire unique de l'acte d'engagement ou un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit vous sera transmis sur simple demande. J'attire votre attention sur le fait qu'il ne sera pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire
Georges DENEUVILLE



Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260818-DEC22026015-CC

MARCHÉ VALANT CAHIER DES CHARGES

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

1 - Parties contractantes

Le contrat est passé entre le pouvoir adjudicateur

Mairie de Launaguet
95 Chemin des combes
31140 Launaguet
SIRET : 213 102 825 00014

Et

SARL BEEZOU
447 chemin l'espinaouet
31870 Beaumont-sur-Leze
SIRET : 88415702500021

Il est convenu ce qui suit :

2 - Objet du marché

L'objet du présent contrat soumis aux dispositions du Code de la commande publique concerne la fourniture de denrées alimentaires - **Lot 10 Miel et pain d'épices**

Lieu(x) d'exécution :

Cuisine centrale municipale de Launaguet
Boulevard Fleur Espine
31140 Launaguet

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Cet accord-cadre fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

3 - Mode de passation

Le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence. Il est soumis aux dispositions des articles L. R. 2122-8 et R. 2123.1 2° b du Code de la commande publique.

4 - Montant de l'offre

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix ;

- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de

5 %

À compléter par le candidat

Le montant maximum des prestations pour la durée totale du marché est défini(e) comme suit :

Maximum HT

4 000,00 €

5 - Durée / Délai d'exécution

La prise d'effet du marché est fixée au 1er août 2026 (ou de sa notification si celle-ci est postérieure) et son échéance au 31 juillet 2027 ; le marché est reconductible tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois.

6 - Modalités de règlement des comptes

Délai global de paiement : 30 jours.

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

Informations à utiliser pour la facturation électronique

- Identifiant de la structure publique (SIRET) : 213 102 825 00014

7 - Conditions d'exécution

Horaires de livraison:

Les livraisons des fournitures seront effectuées à l'adresse suivante :

- Cuisine centrale municipale de Launaguet de 7h00 à 11h30 Boulevard Fleur Espine 31140 Launaguet

8 - Révision des prix

8.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement.

À titre accessoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander sur catalogue des produits non listés au BPU mais conformes à la présente consultation.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage et à l'assurance jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risques et les marges bénéficiaires.

8.2 - Modalités de variation des prix

Les prix de l'accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre par le titulaire ; ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix sont révisés par application d'un coefficient Cn donné par la formule suivante :

$$C_n = I(n) / I(o)$$

Selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision,
- Index (n) : valeur du dernier indice connu au moment de la révision des prix,
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Le mois « n » retenu pour le calcul de chaque révision périodique est celui qui précède le mois au cours duquel commence la nouvelle période d'application de la formule. Les prix ainsi révisés sont invariables durant cette période.

La révision définitive des prix s'opère sur la base de la dernière valeur d'index publiée au moment de l'application de la formule. Aucune variation provisoire ne sera effectuée. Les index de référence, publié(s) par l'INSEE, sont détaillés dans le BPU.

Lot(s)	Date établissement prix initial	Indices de référence	Fréquence révision	Délai préavis
10	MOIS de remise des offres	Cotation RNM (voir détail BPU)	SEMESTRE	Préavis d'un mois avant la date de révision, déterminée par la date de début de l'accord-cadre

8.3 - Modalités de demande de révision de prix du BPU

Le titulaire qui souhaite voir ses prix révisés devra obligatoirement en informer le pouvoir adjudicateur selon les modalités suivantes :

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions, le titulaire du marché est impérativement tenu de faire parvenir, dans les délais indiqués dans le tableau ci-dessus, une demande écrite de variation de prix accompagnée de la version numérique de son Bordereau des prix unitaires (BPU), obligatoirement sur

tableur EXCEL (ou logiciel équivalent) révisé sur lequel figurera la mention « Révision des prix - BPU n°... ».

Par mail à :
courrier@mairie-launaguet.fr

suivi-mp@vici-restauration.com

Les demandes de révision qui ne respectent ni le format de la demande (BPU EXCEL ou équivalent), ni la fréquence, ni le délai de préavis, seront rejetées. Dans ce cas, les prix en cours sont prolongés jusqu'à la prochaine date de révision.

8.4 - Modalités de demande de révision de prix du catalogue

Les attributaires qui souhaitent voir leurs prix catalogue révisés devront obligatoirement en informer le pouvoir adjudicateur selon les modalités suivantes :

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions, le titulaire du marché est tenu de faire parvenir, 3 semaines avant la date d'application, une demande écrite de variation de prix accompagnée de la version numérique de son catalogue, au format PDF ou sur tableur EXCEL (ou logiciel équivalent) révisé.

Par mail à :
suivi-mp@vici-restauration.com
courrier@mairie-launaguet.fr

Les demandes de révision des prix catalogue respectent les mêmes fréquences de révision que celle pour les prix du BPU, et le même délai de préavis. Les demandes qui ne respectent pas le délai de préavis seront rejetées. Dans ce cas, les prix catalogue en cours sont prolongés jusqu'à la prochaine date de révision.

8.5 - Promotions

Le titulaire s'engage à faire bénéficier la personne publique des offres promotionnelles qu'il effectue. Pour ce faire le titulaire doit, avant l'entrée en vigueur de l'offre promotionnelle, informer obligatoirement le pouvoir adjudicateur par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par mail à :
courrier@mairie-launaguet.fr

Les réductions de prix affectées aux articles, objets du marché, durant la promotion, s'appliqueront pour toutes commandes passées pour cette période, à la condition que les prix promotionnels soient plus avantageux que les prix consentis au marché (prix des produits du BPU et prix remisés des produits figurant au catalogue). En dehors des périodes de promotion, les prix applicables sont ceux définis au marché. En aucun cas, les offres promotionnelles ne devront entraîner une diminution de la qualité des produits ou des services associés offerts par rapport aux conditions initiales du marché.

8.6 - Prise d'effet de la révision de prix

Les prix à payer sont ceux applicables à la date de la livraison (y compris pour les prix qui évoluent selon le barème du fournisseur).

9 - Constatation de l'exécution des prestations

Les vérifications seront effectuées conformément articles 27 et 28 du CCAG-FCS.

10 - Décision après vérification

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 29 et 30 du CCAG-FCS.

11 - Résiliation du contrat

11.1 - Conditions de résiliation de l'accord-cadre

Les conditions de résiliation de l'accord-cadre sont définies aux articles 38 à 45 du CCAG-FCS.

En cas de résiliation de l'accord-cadre pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne percevra aucune indemnisation.

En cas de résiliation de l'accord-cadre pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne percevra aucune indemnisation.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.

11.2 - Redressement ou liquidation judiciaire

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire de l'accord-cadre. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution de l'accord-cadre.

Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution de l'accord-cadre. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L622-13 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation de l'accord-cadre est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur, du liquidateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution de l'accord-cadre, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire, à aucune indemnité.

12 - Spécifications techniques

Les caractéristiques techniques sont celles décrites dans le DQE valant BPU.

Signature du pouvoir adjudicateur

Le Maire
Georges DENEUVILLE



Signature de l'entreprise

SARL BEEZOU

447, chemin l'Espinouet
31870 Beaumont-sur-Lèze
RC Toulouse - SIREN : 884 157 825
Capital social de 5 000 €
Numéro de TVA: FR73 884 157 825